

M-17735-02

FORMULE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE PAR LES PARTIES LOCALES



CONVENTION COLLECTIVE

intervenue

entre M.T. Commission Scolaire Les Manoirs
(employeur)



et Association des Animateurs de Pastorale Scolaire du Québec
(association accréditée affiliée à la F.P.S.E.Q.)

2170, 8e Avenue, Québec G1J 3P1
(adresse)

No d'accréditation: 9144-4 30948 Nombre de salariés: 3

L'employeur ci-dessus et l'association accréditée conviennent que l'entente signée le 10 juin 1980, à la suite de négociations qui se sont déroulées à l'échelle nationale, conformément à la Loi sur l'organisation des parties patronale et syndicale aux fins des négociations collectives dans les secteurs de l'éducation, des affaires sociales et des organismes gouvernementaux (L.Q. 1978, ch. 14) et au Code du travail, régira les conditions de travail chez l'employeur pour les salariés visés par l'accréditation.

LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE CONVENTION LE 28 mai 1982

POUR L'EMPLOYEUR
Commission Scolaire des Manoirs
[Signature]
[Signature]

POUR L'ASSOCIATION
Association des animateurs de pastorale
scolaire du Québec
[Signature]
[Signature]

Témoin

Témoin

Un (1) exemplaire portant les signatures originales et quatre (4) copies conformes de ce document doivent être adressés comme suit:

Le commissaire général du Travail
Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre

2ième étage, édifice "G"
Cité parlementaire
QUEBEC (Québec)
G1A 1J7

ou

6ième étage, édifice Gagné
255, boul. Crémazie est
MONTREAL (Québec)
H2M 1L5